



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
IAE
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 13 décembre 2021 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Management parcours International Master in Business Studies (IMBS)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022

Président/e : Kirsten BIRKHARDT, maître de conférences HDR

Membres :

Véronique COLLANGE, maître de conférences

Slimane HADDADJ, professeur des universités

Gregory WEGMANN, professeur des universités

Article 2 :

Le Directeur de l'IAE est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Dijon, chancelière des universités.

Fait à DIJON, le 25/01/2022

Le Directeur de l'IAE

Samuel MERCIER